Image not found or type unknown

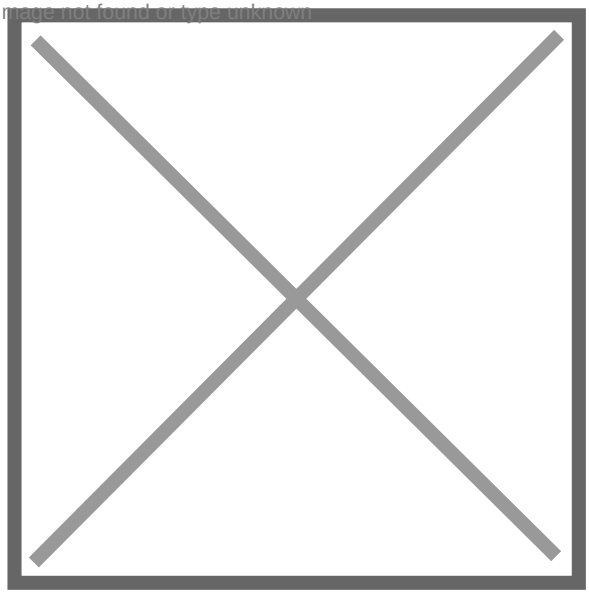

Créance de plus de 15 ans avec la société sovac

Par **momo**, le **07/02/2010** à **21:48**

Bonjour,

mon problème relatif à la sté SOVAC et d'une créance de + de 20 ans.

achat d'une voiture en 1990 par le biais du crédit volving de la sté SOVAC. Suite à un accident en 1991, je me suis retrouvé sans voiture et perdu mon emploi de ce fait. Pendant un certain temps, nous avons payer les mensualités. Devant nos difficultés financières nous avons du faire des priorités (nourriture pour mes 4 enfants, loyer, edf etc...) relances des menaces et un commandement de payer en mars 93 et une signification de jugement par le huissier pour un jugement contradictoire en 02/94 plus rien.

En 1997, convocation au tribunal pour cette créance mais étant Rmiste et cotorep (j'ai eu un grave accident fin 1995) j'ai été insolvable.

En mai 2007, la sté SOMECO GE MONEY BANk racheté notre créance, nous avons vu un avocat gratuit qui nous a précisé de contacter la sté pour faire un arrangement moyennant 25 à 50 selon les mois ou je pouvais . la sté refuse et nous demande de verser la somme de 150 € sur une créance restante de 4 700 € plus intéret de 2000 €. Montrant notre bonne foi, nous avons verser mensuellement 25 € voir par certain mois 50 € . Moralement, ma femme et moi n'en pouvions plus, peur d'être saisie à tout moment, de plus pouvoir nourrir nos enfant, j'ai arrêté de payer. Plus de nouvelles jusqu'au 7 février dernier, je reçois une mise en demeure de ABRI Monaco (SOMEDO) qui me précise que si je paye pas mon créancier GE MONEY BANK, il saisisse mes biens et bloque mon compte. je ne sais plus quoi faire, nous survivons dans la crainte et l'angoisse QUE DEVONS NOUS FAIRE ?

Par **momo5962**, le **16/04/2015** à **15:35**

Bonjour à tous,

je reviens vers vous concernant l'appel au secours que j'avais fait en 2010 pour une créance de 1990.

je n'ai toujours pas eu de réponse.

Je viens d'être convoqué au tribunal pour cette créances qui est passée de 4700 à 10700 € pour une petite retraite.

que dois je faire,

qui pourrait me répondre

Par **moisse**, le **16/04/2015** à **16:35**

Il est toujours difficile de répondre lorsqu'on soupçonne l'existence de titres exécutoires qui ont pour effet de modifier les prescriptions.
Il parait préférable de solliciter l'aide judiciaire pour obtenir les conseils d'un avocat, et entretemps présenter le dossier en consultation gratuite, par exemple auprès de la maison de justice et du droit la plus proche de chez vous.
Ici pour retrouver les adresses selon votre domiciliation.
http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-maisons-de-justice-et-du-droit-21773.html

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés